

# **RAPPORT ANNUEL 2015**



## SOMMAIRE

<b><u>DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE .....</u></b>	<b><u>1</u></b>
<b><u>ORGANIGRAMME AU 31 DECEMBRE 2015 .....</u></b>	<b><u>2</u></b>
<b><u>EVOLUTION DE L'ACTION SELCODIS .....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2015.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE .....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE</u></b>	
<b><u>CONTRÔLE INTERNE .....</u></b>	<b><u>16</u></b>
<b><u>RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS</u></b>	
<b><u>EXERCICES.....</u></b>	<b><u>21</u></b>
<b><u>COMPTES CONSOLIDES.....</u></b>	<b><u>24</u></b>
<b><u>ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....</u></b>	<b><u>28</u></b>
<b><u>NOTES PRELIMINAIRES .....</u></b>	<b><u>28</u></b>
<b><u>AUTRES INFORMATIONS .....</u></b>	<b><u>43</u></b>

## **DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE**

### **Déclaration du responsable du rapport financier annuel (article 222-3 4° du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers)**

*« Les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.*

**Madame Monique BONNOT**

Président du Directoire

### **Composition du Directoire et Conseil de surveillance au 31 Décembre 2015**

#### **Président du Directoire**

*Madame Monique BONNOT, désignée par le Conseil du 27 juin 2014, en remplacement de Mr Patrice DUPONT dont le mandat venait à expiration.*

#### **Composition du Conseil de Surveillance**

*M. Lucien SELCE - Président*

*M. François-Louis VUITTON – Vice Président*

*M. Cyril COURT*

*M. Bernard ROQUES*

#### **Composition du Directoire**

*Mme Monique BONNOT*

*M. Michel JIMENEZ*

#### **Commissaires aux Comptes Titulaires**

*Compagnie Fiduciaire d'Audit*

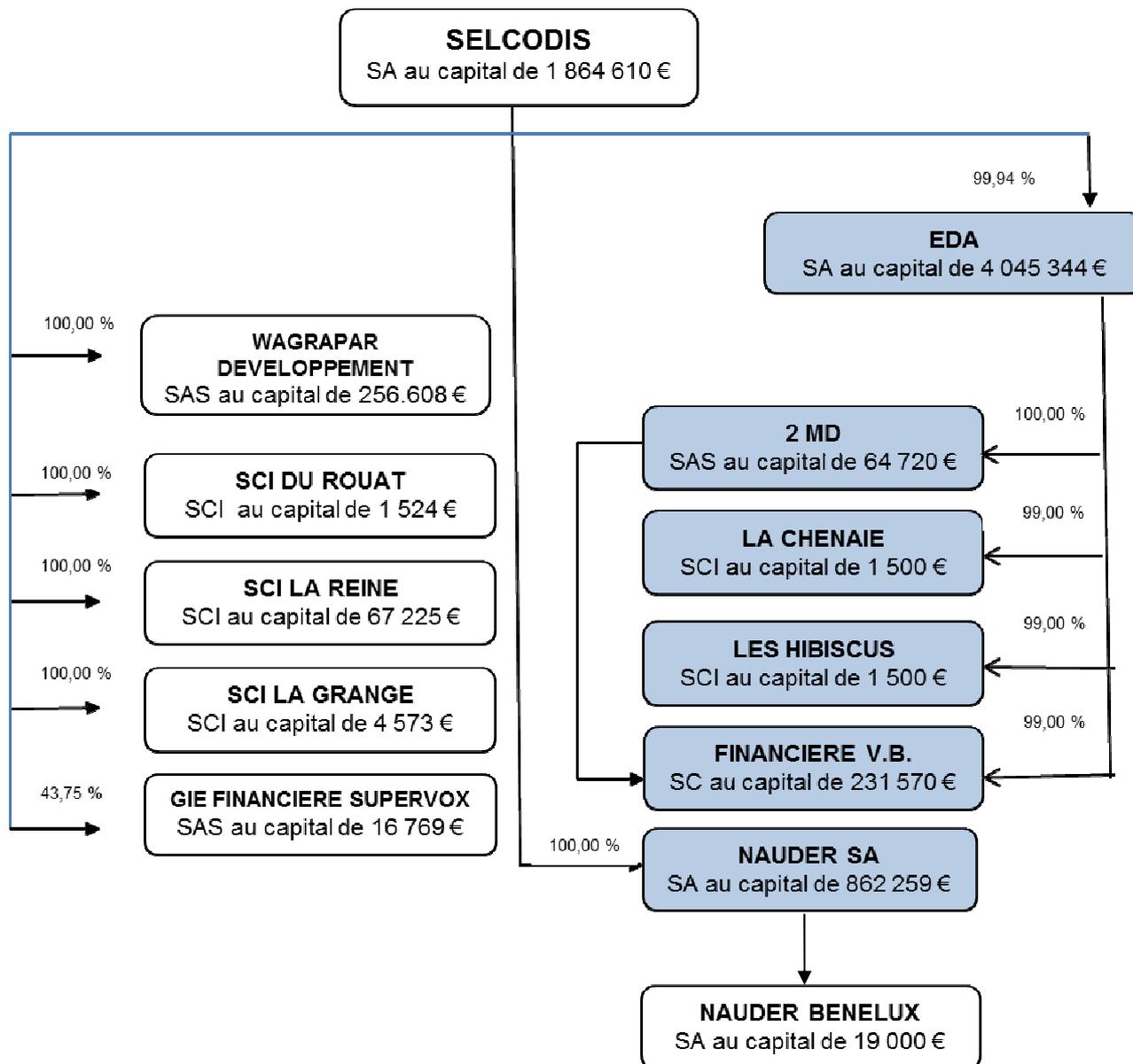
*CABINET AUBART ET ASSOCIES*

#### **Commissaires aux Comptes Suppléants**

*M. William LEVEQUE*

*M. Fabrice OLLIVIER LAMARQUE*

**ORGANIGRAMME au 31 Décembre 2015**



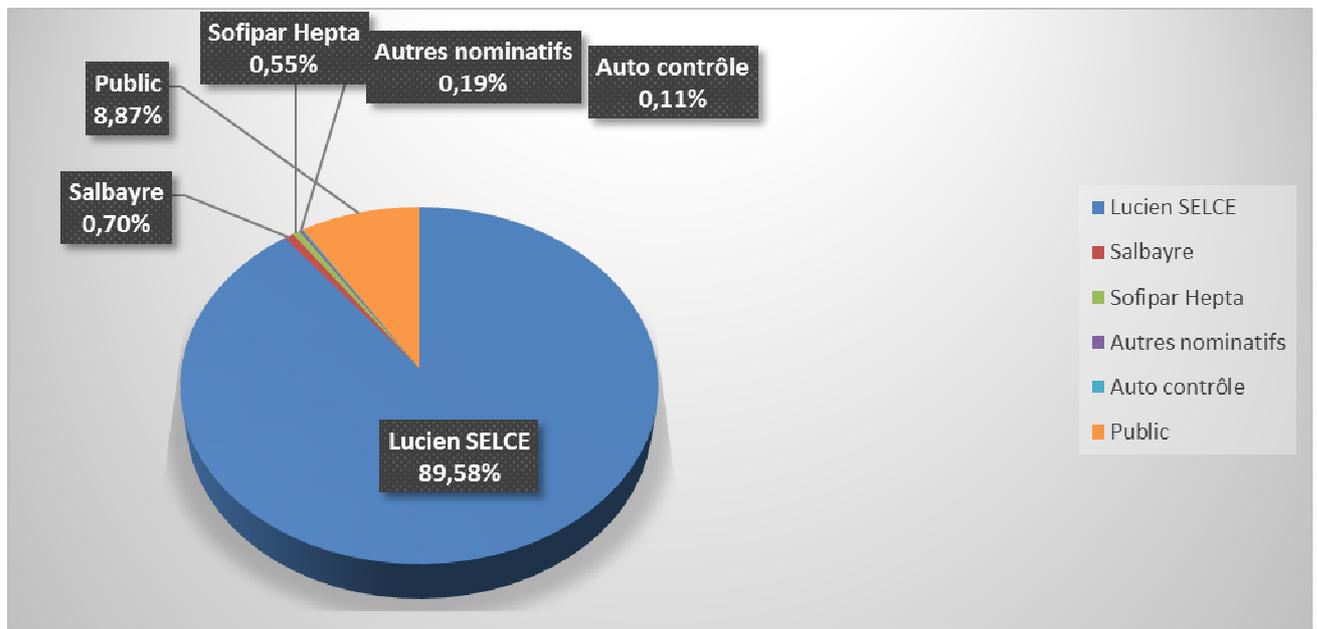
Sociétés en liquidation

## EVOLUTION DE L'ACTION SELCODIS

Cours journalier de l'action pour la période de juillet 2008 à mars 2010.  
Le cours de l'action est suspendu depuis le 26 mars 2009.



## REPARTITION DU CAPITAL AU 31 Décembre 2015



## **RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations relatives à la régularité des comptes qui vous seront présentés et aux conventions réglementées.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

## **I / SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE**

### **NOTE PRELIMINAIRE**

#### **Informations relatives à l'entreprise**

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont la principale activité, au travers de sa filiale EDA SA, a été arrêtée au cours du premier semestre 2009 après la mise en liquidation judiciaire de cette filiale.

SELCODIS SA garde néanmoins son activité annexe au travers de WAGRAPAR DEVELOPPEMENT.

Le jugement de liquidation a été prononcé le 26 mai 2009.

#### **A) FAITS CARACTERISTIQUES**

Après une procédure d'alerte initiée par les commissaires aux comptes en août 2009, la société a été convoquée une première fois au Tribunal de Commerce de Paris dans le cadre de la prévention des difficultés le 20 octobre 2009.

Lors de l'audience du 6 mai 2010, une procédure d'enquête a été décidée par le Tribunal de Commerce avec nomination d'un enquêteur, Maître Pierrel, mandataire judiciaire. Ce dernier a rendu son rapport le 12 juillet 2010.

Lors de l'audience du 9 novembre 2010 et après avoir exposé la situation de la société à fin octobre 2010 faisant notamment état d'une dette exigible s'élevant à 435.815 euros, composée de dettes quasi exclusives envers l'Etat et les conseils de la société – dette qui s'élevait à un montant de 616.862 euros au 31 décembre 2009 - d'une présentation d'une prévision d'activité des filiales de la société sur les 15 mois à venir, le Président du Tribunal de Commerce de Paris, a décidé de laisser la société « in bonis » estimant que le montant des dettes exigibles et les perspectives de remboursement déjà en cours ne justifiaient pas une procédure judiciaire dans l'immédiat et a fixé » un nouveau rendez-vous le 26 janvier 2011 pour faire un nouveau point sur la situation financière de la société.

Après les audiences du 15 Juin et du 20 octobre 2011, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a constaté que la société avait pris du retard dans la réalisation du chiffre d'affaires attendu et lui a donné une nouvelle convocation pour le 30 novembre 2011.

Dans ces circonstances, la société a décidé de déposer une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Paris le 15 novembre 2011, afin d'obtenir l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Par jugement du 29 novembre 2011, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, avec une période d'observation de 6 mois et a nommé Maître Christophe Thévenot comme administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy, mandataire judiciaire.

Par jugement en date du 22 mai 2012, cette période d'observation a été prolongée de 6 mois, jusqu'au 29 novembre 2012, période nécessaire pour confirmer les possibilités de développement d'une nouvelle activité, dans l'optique de permettre à la société de présenter un plan de continuation. En date du 27 novembre 2012, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 29 mai 2013 pour permettre à la société de présenter un plan de continuation qui sera examiné par le Tribunal de Commerce de Paris le 5 juin 2013.

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société THEVENOT PERDEREAU MANIERE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- La première échéance de 3 % a été honorée le 2 juillet 2014
- La deuxième échéance a été payée le 30 Juin 2015

La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.

Depuis le 17 Février 2015, la société Wagrpar Développement porte un contrat de licence d'exploitation conformément à la politique de redéploiement du groupe et au plan de redressement.

Ce contrat :

- Concerne une licence d'exploitation de brevets inscrits auprès de l'INPI s'appliquant dans le domaine de la construction immobilière intitulé 'Descriptif technique constructif innovant sommaire adapté au climat tropical »
- A été conclu avec la société International Fiduciaire Investissement et M. Jean Luc Mineas auquel il a été confié la représentation exclusive des procédés techniques de la licence
- Porte sur une durée de 24 mois et est rémunéré par une somme forfaitaire de 200.000 euros au titre de droit d'entrée.

Les provisions liées à MARSYP ont été reprises en totalité suite au rejet de créance :

- 3.988 k€ de provision MARSYP
- 1.020 k€ de provision LIEVIN (Il s'agissait d'un engagement en garantie d'exécution du bail des locaux situés à LIEVIN, conclu entre les sociétés EDA SA et MARSYP, en ce compris le paiement de loyer et charges sur la base de 314 k€ par an sur 10 ans au profit de la société MARSYP)

## **II/ RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

### **1. LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE**

#### **• Préliminaire**

Les comptes consolidés de la société ont été établis au 31 décembre 2015 sur la base des éléments suivants :

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés dont la liste est présentée au paragraphe 3 «Liste des sociétés consolidées» de l'annexe consolidée.

Sur ces bases, les comptes consolidés de l'exercice 2015 font apparaître un chiffre d'affaires de 0 € en 2014 et 2015 et un résultat net de 5.153 K€ contre 1.210 K€ en 2014.

#### **• Commentaires**

Comme pour les exercices précédents, les règles suivantes ont été retenues pour l'élaboration des comptes consolidés de Selcodis au 31 décembre 2015 (reclassement des éventuelles subventions d'investissements en autres dettes, élimination des marges intragroupe, etc.).

Les normes IFRS ont été appliquées pour l'élaboration des comptes consolidés 2015.

#### **• Bilan**

Les principales variations des postes de bilan sont expliquées en détail dans l'annexe consolidée.

Globalement, il ressort que :

- L'actif non courant ressort à 53 K€ en 2015 contre 53 K€ en 2014.
- L'actif courant ressort à 141 K€ en 2015 contre 345 K€ en 2014.
- Les provisions pour risques et charges ressortent à 1.816 K€ en 2015 contre 6.911 K€ en 2014
- Les dettes ressortent globalement à 2.406 K€ en 2015 contre 2.746 K€ en 2014.

Les principales variations proviennent :

- ⇒ De la baisse du poste avances clients et clients créditeurs (140) K€
- ⇒ De la hausse des dettes fiscales +18 K€
- ⇒ De la baisse des autres dettes (219) K€

- **Compte de résultat**

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 0 K€ en 2015 et 2014.

Le résultat opérationnel ressort à 5.153 K€ en 2015 contre -8.772 K€ en 2014.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions s'élèvent à 5.101 K€ contre 697 K€ en 2014.

Le résultat financier ressort à 0 K€ en 2015 et 9.982 K€ en 2014.

Le résultat avant impôts des entreprises intégrées fait ressortir un bénéfice de 5.153 K€ contre un bénéfice de 1.210 K€ en 2014.

Le résultat net des entreprises intégrées ressort à 5.153 K€ à comparer à un résultat de 1.210 K€ pour 2014.

- **Tableau de financement**

Le tableau de financement consolidé 2015 est présenté dans l'annexe consolidée. La capacité d'autofinancement se situe à 52 K€ contre 513 K€ en 2014. Les flux nets liés aux investissements dégagent un solde de 0 K€. Les flux des opérations de financement présentent un solde de 184 K€.

L'ensemble de ces flux se traduit par une variation de la trésorerie passant :

- d'une trésorerie nulle
- à une trésorerie de 8 k€

soit une amélioration globale nette de 8 K€.

## **2. LES COMPTES INDIVIDUELS DE L'EXERCICE**

La nature de l'activité de la société reste identique à celle des exercices précédents.

Les produits d'exploitation représentent 7,5 K€ et concernent un transfert de charges.

Les charges d'exploitation représentent un montant de 113 K€ et concernent principalement des honoraires pour 84 k€ et des services extérieurs de 8.8 K€

Le résultat d'exploitation est négatif et s'établit à -105 K€ contre -144 K€ en 2014.

Le résultat financier de 0 K€ en 2015 contre 9.774 K€ en 2014 :

En 2014 :

- ⇒ Les produits financiers comprenaient des reprises de dépréciation de comptes courants 5333 K€, des reprises de dépréciation pour titre de participation 9781 k€, des reprises de dépréciation sur prêts de 740 K€
- ⇒ Des charges financières pour 6.082 K€ et correspondaient à la sortie des créances intragroupes relatives aux sociétés liquidées.

Le résultat exceptionnel est de 5.009 K€ et est constitué d'une reprise de provision pour risques sur les loyers de 1.020 K€, d'une reprise de provision Marsyp de 3.988 k€ (la reprise de ces 2 provisions est liée au rejet de la créance Marsyp ) et d'une reprise de provision pour risques Cegi, Bnp de 88 K€, de charges exceptionnelles (paiement échéancesBNP/CEGI du plan) pour 88 K€.

Le résultat net de l'exercice est positif de 4.903 K€ contre 882 K€ en 2014.

### **Situation d'endettement**

L'endettement est constitué du compte courant actionnaire pour un montant de 24.907 K€.

### **III/ PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

### **IV/ ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES**

La filiale EDA SA est en liquidation judiciaire depuis le 26/05/2009.

Depuis le 17 Février 2015, la société Wagrpar Développement porte un contrat de licence d'exploitation conformément à la politique de redéploiement du groupe et au plan de redressement.

Ce contrat :

- Concerne une licence d'exploitation de brevets inscrits auprès de l'INPI s'appliquant dans le domaine de la construction immobilière intitulé 'Descriptif technique constructif innovant sommaire adapté au climat tropical »
- A été conclu avec la société International Fiduciaire Investissement et M. Jean Luc Mineas auquel il a été confié la représentation exclusive des procédés techniques de la licence
- Porte sur une durée de 24 mois et est rémunéré par une somme forfaitaire de 200.000 euros au titre de droit d'entrée.

En 2015, ses produits d'exploitation sont de 285 k€ contre des produits d'exploitation à néant l'exercice précédent.

Ses charges externes s'élevant à 53 k€ sont composés principalement d'honoraires et ont augmentés de 30 k€. Cette augmentation s'explique par les frais de représentation commerciale engagés par la société pour l'assistance technique et juridique du contrat de licence présenté ci-dessus.

Le résultat financier a diminué de 87 k€ et s'explique par la comptabilisation d'une provision sur compte courant SELCODIS.

Le résultat exceptionnel est de 23 k€ en 2015 contre 145 k€ en 2014. Il est composé principalement de reprise et provisions pour impôts. En 2014, une reprise de provision de 101 k€ avait été comptabilisée.

Son résultat net est de 161 k€ en 2015 contre 119 k€ en 2014.

## **V/ PRISE DE PARTICIPATIONS- CESSION DE PARTICIPATION**

Aucune prise de participation ou cession de participation n'est intervenue sur l'exercice 2015.

## **VI/ AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2015 de la société (en Euros):

- Résultat de l'exercice bénéfice 4.903.413 €  
En totalité au poste report à nouveau

Après affectation du résultat, la situation comptable se présenterait de la façon suivante :

- Capital social : 1.864.610
- Autres réserves : 2.116.033
- Report à nouveau : <29.764.180>
  
- Capitaux propres : <25.783.537>

Les capitaux propres de la société au 31 décembre 2015 sont de <25.783.537 K€> €. Le montant du capital social est de 1.864.610 €.

## **VII/ RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende, au titre des trois exercices précédents.

## **VIII/ DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quatre du CGI, nous vous précisons qu'aucune des dépenses au titre des dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du même code n'a été déduite au titre de l'exercice 2015.

## **IX/ DETTES FOURNISSEURS**

Nous vous présentons la décomposition par échéance du solde des dettes à l'égard des fournisseurs inscrites dans les comptes de la société à la clôture des deux derniers exercices, requise en application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce :

Au 31 décembre 2015 : 107.462 €

- Paiement à moins de 30 jours : 3.000 euros
- Paiement entre 30 et 60 jours : 0 euros
- Paiement à plus de 60 jours : 104.461 euros

Au 31 décembre 2014 : 186.548 €

- Paiement à moins de 30 jours : 7.200 euros
- Paiement entre 30 et 60 jours : 840 euros
- Paiement à plus de 60 jours : 170.508 euros

## **X/ ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Néant

## **XI/ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Néant

## **XII/ PERSPECTIVES**

L'activité de la filiale Wagrpar Développement devrait permettre de dégager une marge de 3.785.000 euros qui devrait permettre à la société de rembourser l'intégralité de sa dette exigible.

### **XIII/ INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-210 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après la situation de votre société sur les actions d'autocontrôle qu'elle détient :

Au 31 décembre 2015, SELCODIS détenait 7.105 de ses propres actions.

Conformément aux dispositions de l'article L 223-13 du code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçus en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtième du capital social ou des droits de vote :

Détenant plus des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Lucien Selce

11, Chemin Calandrini

1231 Conches

Suisse

Conformément aux dispositions de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, aux articles 223-22 et suivants du Règlement Général de l'AMF, nous vous informons qu'il n'y a eu aucune opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange d'actions réalisées au cours de l'exercice par les personnes visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier.

### **XIV/ CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE DES FILIALES**

Néant.

### **XV/ INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

#### **Madame Monique Bonnot**

Groupe Selcodis

- Président du Directoire de la société SELCODIS
- Membre du Directoire de la société SELCODIS
- Présidente du conseil d'administration d'AEDIS Groupe
- Présidente de la société WAGRAPAR DEVELOPPEMENT
- Administrateur de la société DEFREP

### **Monsieur Michel Jimenez**

- Membre du Directoire de la société SELCODIS

### **Monsieur Lucien SELCE**

#### Groupe Selcodis

- Président du Conseil de Surveillance de la société Selcodis

#### Autres

- Président du conseil d'administration et administrateur de la société Defrep
- Administrateur de la société Aedis Groupe

### **Monsieur Bernard ROQUES**

#### Groupe Selcodis

- Membre du Conseil de Surveillance de la société Selcodis
- Administrateur de la société Euro Distribution Alimentaire

#### Autres

- Administrateur de la société FL Vuitton Gestion
- Administrateur de la société Inès de La Fressange

### **Monsieur Cyril COURT**

- Membre du Conseil de Surveillance de la société Selcodis

### **Monsieur François-Louis VUITTON**

- Membre du Conseil de Surveillance et Vice Président de la société Selcodis
- Administrateur Sicav de ODDO Génération
- Administrateur de la société Wagrpar
- Directeur Général et Administrateur de la société Inès de La Fressange SA
- Gérant de la société Inès de la Fressange SARL
- Président du Conseil de Surveillance de la société FL VUITTON Gestion et Conseil
- Gérant de la SC Financière FL VUITTON
- Gérant de la SCI FL VUITTON
- Administrateur de la société Aedis Groupe

## **XVI/ REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Au titre de l'exercice 2015, nous vous informons qu'aucune rémunération directe et indirecte n'a été versée aux mandataires sociaux.

## **XVII/ ARRIVEE A EXPIRATION DU MANDAT D'UN DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT**

Nous vous rappelons que les mandats du co-commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet AUBART & ASSOCIES et de son suppléant, Monsieur Fabrice OLLIVIER LAMARQUE arrivent à expiration ce jour, vous aurez donc, au cours de l'assemblée générale, à vous prononcer sur le renouvellement desdits mandats.

## **XVIII/ RATIFICATION DU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

Nous vous rappelons que vous devrez au cours de l'assemblée vous prononcer sur la ratification du transfert du siège de la société du 25 rue Jean Giraudoux au 68 rue Singer à Paris 16<sup>ème</sup> décidé par le Conseil de surveillance le 30 septembre 2015.

## **XIX / TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS**

Le tableau des cinq derniers exercices figure en annexe ci-après.

## **XX/ TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS AU DIRECTOIRE**

Au présent rapport est joint le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

## **XXI/ NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (Normes IAS / IFRS )**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), émis par l'I.A.S.B (International Accounting Standards Board). Le groupe qui a appliqué jusqu'en 2004 les principes comptables français, étant soumis à cette obligation, établit à compter de l'exercice 2005 ses comptes consolidés selon les normes IFRS.

L'information financière en normes IFRS sur l'exercice 2015 a été établie sous la responsabilité des organes d'administration et a fait l'objet de diligences d'audit par les commissaires aux comptes du Groupe.

==== - - - - -

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports sur les comptes annuels de vos Commissaires aux Comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-88 et suivants du Code de Commerce. Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**SELCODIS**

---

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE  
GENERALE AU DIRECTOIRE  
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL  
(Articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce)**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

NEANT

## **RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE**

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6 et suivants du code de commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance et de votre Directoire au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- de l'étendue des pouvoirs du Président du Directoire

### **I/ PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE**

#### **Rappel :**

Par décision de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 décembre 2006, il a été décidé de modifier le mode d'administration et de direction de la société et d'adopter la formule à directoire et Conseil de Surveillance.

#### **1.1 Composition et expertise du Directoire et du Conseil de Surveillance**

##### **- Directoire**

	Nom	Age	Date de 1 <sup>ère</sup> Nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président du directoire	Monique Bonnot	63	27/06/2014	27/06/2014	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017
Membre du directoire	Michel Jimenez	69	27/06/2014	27/06/2014	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017

##### **- Conseil de Surveillance**

	Nom	Age	Date de 1 <sup>ère</sup> Nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président du Conseil de Surveillance	Lucien Selce	53 ans	20/12/2006	AGO du 31/10/2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017
Membre du CS	Bernard Roques	69 ans	26/04/2007	AGO du 31/10/2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017
Membre du CS	Louis François Vuitton	59 ans	20/12/2006	AGO du 31/10/2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017
Membre du CS	Cyril Court	48 ans	20/12/2006	AGO du 31/10/2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2017

## **Expertise des membres du Conseil de Surveillance :**

**Lucien Selce**, diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice, il a occupé pendant 12 ans différents postes dans la banque d'investissement à Paris, puis à Londres.

Il dirige depuis 1999 un groupe d'investissements au titre duquel il occupe des postes d'administrateurs dans des sociétés industrielles et commerciales.

**Bernard Roques**, diplômé de l'Ecole de Commerce et Administration, a d'abord été en charge des prises de participations à la S D R SODECCO avant d'occuper des responsabilités de direction dans différentes P M E puis au sein des groupes Pinault et ensuite I F I.

**François-Louis Vuitton** – M. François Louis Vuitton est diplômé de l'institut supérieur de commerce et de la chambre de commerce de Paris. Au cours de sa carrière il a exercé différentes fonctions au sein du groupe Calberson, du Groupe Manzinger, des parfums Weill, Cuisine Plus – Bain Plus et Orcofi. Depuis 1994 il a repris la société Ines de la Fressange et a travaillé chez UBS et à la Banque de Neuflyze. Il est entré dernièrement à la Financière Edmond de Rothschild.

**Cyril Court** - M. Cyril Court est "managing director" dans le département "global capital markets" d' HSBC Bank plc depuis 2000. Auparavant, il a exercé des fonctions similaires au sein de BNP Paribas et Daiwa Securities, après avoir travaillé chez Price Waterhouse à Londres. Il est diplômé de Supélec (1989).

### **1.2 Règlement Intérieur**

Adopté lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 26 avril 2007, il précise les conditions de fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance et en particulier :

- Le rôle du conseil ;
- Le cycle et l'ordre du jour des Réunions préprogrammées ;
- Le fonctionnement et les pouvoirs du Directoire ;
- La mission des comités :
  - o Le comité « contrôle des comptes »
  - o Le comité « stratégie et investissements »
- Les membres indépendants ;
- Le mode de contrôle de la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché;
- Les conditions d'application pour la tenue des réunions par des moyens de télécommunication conformément à la réglementation en vigueur.

### **1.3 Composition des comités**

- Le comité « contrôle des comptes » :
  - o Monsieur Lucien Selce
  - o Monsieur Bernard Roques
- Le comité « stratégie et investissements »
  - o Monsieur François Louis Vuitton
  - o Monsieur Cyril Court

### **1.4 Membre indépendant**

- Monsieur Cyril Court

### **1.5 Limitation réglementaire des Pouvoirs du Directoire**

Sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, le Directoire ne peut accomplir les actes suivants :

- Au delà de 1 M € :
  - o L'engagement d'investissement ou de prises de participation
  - o Les opérations financières susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de l'Entreprise
  - o La signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actifs
  - o La cession de toute branche d'activité ou entité.
- Et quel qu'en soit le montant de l'opération :
  - o L'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société
  - o L'émission de valeur mobilière de toute nature
  - o Les décisions de nature à influencer la stratégie du Groupe
  - o Le rachat par la société de ses propres actions.

### **1.6 Convocations aux réunions et diffusion de l'information**

Les membres du conseil ont accès à leur demande à toute information concernant le fonctionnement de la société en particulier aux reportings d'exploitation et de trésorerie.

Ils sont convoqués conformément aux statuts ainsi que les commissaires aux comptes qui, pour leur part, ne le sont que lors des réunions d'arrêté des comptes annuels et semestriels.

### **1.7 Rémunération et avantages en nature**

Au cours des exercices 2014 et 2015, il n'a été versé aucune rémunération ni attribué aucun avantage de toute nature au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leur fonction de mandataires et il n'a été versé aucune rémunération par le groupe ou ses filiales à quelque titre que ce soit.

### **1.8 Activités des organes d'administration au cours de l'exercice 2015**

- Le directoire s'est réuni 1 fois (23 avril 2015)
- Le Conseil de Surveillance s'est réuni le 27 avril et le 30 septembre
- Conformément à l'article R823.9 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et les comptes semestriels.
- Les réunions des Directoires et Conseils de surveillance se sont déroulés à PARIS
- Les procès-verbaux du Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués aux membres et approuvés à la réunion suivante.

### **1.9 Principales décisions adoptées par le conseil de surveillance au cours de l'exercice 2015**

- Le 23/04/2015, le conseil de surveillance a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.
- le 30/09/2015, le conseil de surveillance a décidé le transfert du siège social de la société au 68 rue Singer à paris 16<sup>ème</sup>.

## **II/ PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

### **Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

En matière de procédures de contrôle interne, les responsabilités étaient assumées aux divers niveaux de l'organisation du Groupe.

Au niveau, d'abord, de chacune des sociétés consolidées par le Groupe, le contrôle interne était organisé sous l'autorité des organes sociaux de l'entreprise. L'établissement des comptes, son calendrier, et ses méthodes devaient être conformes au manuel de procédures comptables. Les comptes étaient arrêtés par les conseils d'administration ou par les associés uniques des filiales et sont approuvés par les assemblées générales. S'agissant du reporting en cours d'année, les organes sociaux disposaient d'un document type à remplir selon un calendrier établi.

Une centralisation et une analyse de ces documents étaient réalisées au sein du service Contrôle de Gestion. Un Comité de site avait lieu au minimum une fois par trimestre. Il permettait de passer en revue tous les documents établis et de définir les actions correctrices à mettre en place.

Cette organisation est complétée par les Commissaires aux Comptes qui certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe.

#### Descriptif des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration comptables & financières

La procédure et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un ensemble de procédures de gestion financière telles que :

- des budgets annuels établis pour chaque société du Groupe sur la base d'échanges entre le management de chaque filiale et la Direction Générale du Groupe. Pour chaque mois de l'année, ces budgets comprennent le compte de résultat, les principaux éléments de situation financière, notamment les stocks et un suivi des effectifs.
- la consolidation des comptes du Groupe SELCODIS, réalisée fin Juin et Fin Décembre à l'aide d'outils et selon des procédures du Groupe.
- le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan du Groupe. Ce contrôle est effectué notamment dans le cadre du processus de consolidation dans la mesure où les sociétés sont tenues de préciser de manière exhaustive la liste de leurs engagements.
- l'accélération de la remontée des informations du reporting définit la périodicité de remontées des informations.

**Le Président du Conseil de Surveillance**

## RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICES CONCERNES					
	2015	2014	2013	2012	2011	2010
<b>I – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>						
Capital social.....	1864610	1864610	1864610	1864610	1864610	1864610
Nombre des actions ordinaires existantes.....	6215364	6215364	6215364	6215364	6215364	6215364
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....						
Nombre maximal d'actions futures à créer						
Par conversion d'obligations.....						
Par exercice de droits de souscription.....						
<b>II – OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>						
Chiffre d'affaires hors taxes.....						
Résultat avant impôts, participation des salariés						
& dotations aux amortissements et provisions.....	-176954	-15572341	1308218	-107622	-387695	-395026
Impôts sur les bénéfices.....						
Participation des salariés due au titre de l'exercice						
Résultat après impôts, participation des salariés						
& dotations aux amortissements et provisions.....	4903413	882725	458721	140767	1307842	-304831
Résultat distribué.....						
<b>III – RESULTAT PAR ACTION</b>						
Résultat avant impôts, participation des salariés						
& dotations aux amortissements et provisions.....	-0,028	-2,505	0,210	-0,017	-0,062	-0,063
Résultat après impôts, participation des salariés						
& dotations aux amortissements & provisions.....	0,789	0,142	0,074	0,023	0,210	-0,049
Dividende attribué à chaque action.....						
<b>IV – PERSONNEL</b>						
Effectif moyen des salariés employés.....						
Montant de la masse salariale.....						
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres Sociales, etc.).....						

## COMPTES CONSOLIDES

### 1. ACTIF (EN K€)

	31/12/2015	31/12/2014
<b>ACTIF</b>		
Ecart d'acquisition		
immobilisations incorporelles nettes		
immobilisations corporelles nettes	50	50
Actifs financiers non courants	3	3
Impôts différés		
<b>Actif non courant</b>	<b>53</b>	<b>53</b>
Créances clients	0	0
Autres créances	102	311
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39	34
<b>Actif courant</b>	<b>141</b>	<b>345</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>194</b>	<b>398</b>

### 2. PASSIF (EN K€)

	Exercice clos le 31.12.2015	Exercice clos le 31.12.2014
<b>Passif</b>		
Capital	1 865	1 865
Réserves consolidées	-36 303	-37 513
Résultat net Groupe	5153	1094
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>-29 285</b>	<b>-34 554</b>
Intérêts minoritaires		116
Résultat minoritaires		
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>-29 285</b>	<b>-34 438</b>
Provisions pour risques et charges - Part à long terme	1 816	6 911
Dettes financières à long terme	25 027	24 843
Passifs d'impôt différé		
<b>Passif non courant</b>	<b>26 843</b>	<b>31 754</b>
Dettes fournisseurs d'exploitation	198	302
Provisions pour risques et charges - Part à moins d'un an		
Autres dettes	2 406	2 746
Dettes financières à court terme		
Crédits à court terme et banques	32	34
<b>Passif courant</b>	<b>2 636</b>	<b>3 082</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>194</b>	<b>398</b>

### 3. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EN K€)

	Exercice clos le 31.12.2015	Exercice clos le 31.12.14
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		
Autres produits de l'activité	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Achats consommés		
Achats et charges externes	-233	-9 204
Subventions d'exploitation		
Impôts et taxes	0	0
Charges de personnel		
Dotation aux amort. et aux provisions nette	5 101	697
Autres produits et charges	285	-265
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>5 153</b>	<b>-8 772</b>
Coûts de l'endettement net	0	22 313
Autres produits et charges financières	0	-12 331
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>5 153</b>	<b>1 210</b>
Impôt sur les résultats		
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>	<b>5 153</b>	<b>1 210</b>
Quote-part des sociétés mises en équivalence		
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>5 153</b>	<b>1 210</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	-116
<b>RESULTAT NET REVENANT L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE</b>	<b>5 153</b>	<b>1 094</b>
Résultat net par action (en euros)	0,829	0,176
Résultat net dilué par action (en euros)	0,829	0,176

#### 4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (EN K€)

(En milliers d'euros)

31/12/2015

31/12/2014

	31/12/2015	31/12/2014
<b>TRESORERIE AU 1ER JANVIER</b>	<b>0</b>	<b>-8</b>
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 153	1 094
Résultat des minoritaires	0	116
Amortissements et provisions nets des reprises	-5 101	-697
Actualisation des dettes et créances long terme (Plus) ou moins value sur sortie d'actifs		
Neutralisation du résultat sociétés mises en équivalence		
Variation périmètre		
Coût de l'endettement financier net		
Charges d'impôt (exigible et différé)		
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>52</b>	<b>513</b>
Impôts versés		
Variation sur clients et autres créances	-8	111
Variation sur fournisseurs et autres dettes	-220	-747
Impact déconsolidation du GIE		
Incidence variation de périmètre		
<b>Flux nets de trésorerie opérationnels</b>	<b>-176</b>	<b>-123</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Flux nets de trésorerie sur investissements</b>		
<b>Flux nets de trésorerie après investissements</b>	<b>-176</b>	<b>-123</b>
<b>FLUX DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital		
Augmentation / remboursement net des comptes courants	184	131
Remboursement du crédit vendeur		
Intérêts financiers nets versés		
<b>Flux nets de trésorerie sur opérations de financement</b>	<b>184</b>	<b>131</b>
Variation de la trésorerie	8	8
<b>TRESORERIE DE FIN DE PERIODE</b>	<b>8</b>	<b>0</b>
	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie et équivalents actifs	40	35
Concours bancaires	-32	-35
Dettes financières court terme		
<b>Trésorerie nette</b>	<b>8</b>	<b>0</b>

## 5. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (EN K€)

Le capital social est composé de 6 215 364 actions.

### Variation des capitaux propres du Groupe

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves consolidées	Résultat net groupe	Capitaux propres
<b>Situation au 31 décembre 2014</b>	<b>1 865</b>	<b>-37 514</b>	<b>1 094</b>	<b>-34 555</b>
Affectation du résultat 2014		1 211	-1 094	
Variation de périmètre				
Résultat 31 Décembre 2015			5 153	
<b>Situation au 31 décembre 2015</b>	<b>1 865</b>	<b>-36 303</b>	<b>5 153</b>	<b>-29 285</b>

### Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts minoritaires en début d'exercice	116	3
Résultat de l'exercice	0	116
Réserves	-116	-3
<b>Intérêts minoritaires en fin d'exercice</b>	<b>0</b>	<b>116</b>

## **ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

### **NOTES PRELIMINAIRES**

#### **Informations relatives à l'entreprise**

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers du groupe EDA SA, ont été perdues au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 après la mise en liquidation judiciaire de cette filiale.

Le jugement de liquidation des sociétés EDA SA et 2MD SAS a été prononcé le 26 mai 2009.

#### **Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés du Groupe SELCODIS au 31 Décembre 2015 ont été préparés conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union Européenne.

### **1. FAITS CARACTERISTIQUES**

Après une procédure d'alerte initiée par les commissaires aux comptes en août 2009, la société a été convoquée une première fois au Tribunal de Commerce de Paris dans le cadre de la prévention des difficultés le 20 octobre 2009.

Lors de l'audience du 6 mai 2010, une procédure d'enquête a été décidée par le Tribunal de Commerce avec nomination d'un enquêteur, Maître Pierrel, mandataire judiciaire. Ce dernier a rendu son rapport le 12 juillet 2010.

Lors de l'audience du 9 novembre 2010 et après avoir exposé la situation de la société à fin octobre 2010 faisant notamment état d'une dette exigible s'élevant à 435.815 euros, composée de dettes quasi exclusives envers l'Etat et les conseils de la société – dette qui s'élevait à un montant de 616.862 euros au 31 décembre 2009 - d'une présentation d'une prévision d'activité des filiales de la société sur les 15 mois à venir, le Président du Tribunal de Commerce de Paris, a décidé de laisser la société « in bonis » estimant que le montant des dettes exigibles et les perspectives de remboursement déjà en cours ne justifiaient pas une procédure judiciaire dans l'immédiat et a fixé » un nouveau rendez-vous le 26 janvier 2011 pour faire un nouveau point sur la situation financière de la société.

Après les audiences du 15 Juin et du 20 octobre 2011, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a constaté que la société avait pris du retard dans la réalisation du chiffre d'affaires attendu et lui a donné une nouvelle convocation pour le 30 novembre 2011.

Dans ces circonstances, la société a décidé de déposer une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Paris le 15 novembre 2011, afin d'obtenir l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Par jugement du 29 novembre 2011, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, avec une période d'observation de 6 mois et a nommé Maître Christophe Thévenot comme administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy, mandataire judiciaire.

Par jugement en date du 22 mai 2012, cette période d'observation a été prolongée de 6 mois, jusqu'au 29 novembre 2012, période nécessaire pour confirmer les possibilités de développement d'une nouvelle activité, dans l'optique de permettre à la société de présenter un plan de continuation. En date du 27 novembre 2012, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 29 mai 2013 pour permettre à la société de présenter un plan de continuation qui sera examiné par le Tribunal de Commerce de Paris le 5 juin 2013.

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société THEVENOT PERDEREAU MANIERE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- La première échéance de 3 % a été honorée le 2 juillet 2014
- La deuxième échéance a été payée le 30 Juin 2015

La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.

Les provisions liées à MARSYP ont été reprise en totalité suite au rejet de créance :

- 3.988 k€ de provision MARSYP
- 1.020 k€ de provision LIEVIN (Il s'agissait d'un engagement en garantie d'exécution du bail des locaux situés à LIEVIN, conclu entre les sociétés EDA SA et MARSYP, en ceux compris le paiement de loyer et charges sur la base de 314 k€ par an sur 10 ans au profit de la société MARSYP)

## **2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.1 Principes généraux de consolidation**

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les principes comptables retenus au 31 Décembre 2015 sont identiques à ceux détaillés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 publiés.

Au titre de l'exercice les filiales sans aucune activité, mise en liquidation , judiciaire ont été exclues du périmètre de consolidation.

#### **2.1.1 Méthodes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent au 31 décembre 2015 les états financiers de SELCODIS et de ses filiales : WAGRAPAR DEVELOPPEMENT et GIE FINANCIERE SUPERVOX.

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de manière à tirer avantage de ses activités.

Les sociétés sur lesquelles SELCODIS exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les exceptions à ce principe concernent les sociétés qui ne présentent qu'un intérêt mineur pour être consolidées, dans la mesure où leurs états financiers ne contribuent pas de façon significative aux comptes consolidés et n'intègrent pas des flux intra-groupe avec les sociétés du Groupe.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées :

- Elimination des transactions internes au groupe et des comptes réciproques entre les sociétés intégrées,
- Elimination des dividendes versés entre sociétés consolidées,
- Elimination des constitutions ou reprises de provisions sur les titres et créances des sociétés consolidées, ainsi que les provisions pour risques et charges destinées à couvrir les situations nettes déficitaires des filiales consolidées.

### **2.1.2 Date d'arrêté des comptes**

Toutes les sociétés consolidées ont établi des situations comptables au 31 Décembre 2015.

### **2.1.3 Méthode de conversion des éléments en devise**

L'euro est la méthode de fonctionnement et la monnaie de présentation des comptes, employée par SELCODIS et ses filiales.

### **2.1.4 Classification des actifs et passifs courants et non courants**

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

## **2.2 Méthodes d'évaluation**

### **2.2.1 Écarts d'acquisition**

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

L'écart résiduel est inscrit au poste "écarts d'acquisition" et affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur (cf. § 2.2.4 Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés). En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel.

Compte tenu de la liquidation des sociétés EDA et 2MD et de la non prise en compte de ses sociétés dans le périmètre de consolidation, les écarts d'acquisition ont été soldés au 31/12/2009.

### **2.2.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif incorporel. Les valeurs comptables des actifs incorporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Postes	Mode	Durées
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans

### **2.2.3 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les valeurs comptables des actifs corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier les éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Postes	Mode	Durées
Matériel de bureau & informatique	Linéaire	8 ans

### **2.2.4 Actifs financiers non courants**

Les titres de participation non consolidés, les prêts et dépôts et cautionnements constituent les actifs financiers non courants.

Ces actifs ne relèvent pas d'IAS 39 et sont, par application de la norme IAS 27, maintenus au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des provisions éventuellement nécessaires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Cette valeur est estimée en tenant compte de la quote-part d'actif net majoré des plus-values latentes, et de la tendance des résultats ainsi que de l'intérêt économique des sociétés pour le Groupe.

En cas de cession postérieure à la clôture de l'exercice, les conditions de cession sont retenues pour la détermination des éventuelles provisions pour dépréciation des titres de participation.

### **2.2.5 Clients et comptes rattachés**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **2.2.6 Impôts différés**

Les impôts différés sont valorisés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture. Ils sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe SELCODIS.

Les actifs d'impôt différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La valeur probable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs d'impôt différés non reconnus sont appréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

### **2.2.7 Emprunts**

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par exception, les passifs pour lesquels l'échéancier de remboursement n'est pas connu avec une précision suffisante sont comptabilisés à leur valeur nominale (compte courant de Mr Lucien SELCE).

### 2.2.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

#### Autres provisions

Les provisions pour litige font l'objet d'une analyse et d'une évaluation au cas par cas.

### 2.2.9 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué est, en l'absence de dilution et de plan de stock-option, identique au résultat par action.

## 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Aucune variation de périmètre n'est intervenue entre le 31.12.2014 et le 31.12.2015

	31.12.2015		31.12.2014
	% de contrôle	% intérêt	
<b>Sociétés consolidées par intégration globale</b>			
<b>SELCODIS</b> 68, Rue Singer – 75016 PARIS			
<b>WAGRAPAR DEVELOPPEMENT</b> <b>(ex Champion)</b> 68, Rue Singer – 75016 PARIS	100,00%	100,00%	100,00%
<b>FINANCIERE SUPERVOX</b> ZI Du Midi – 31 190 AUTERIVE	43,75%	43,75%	43,75%

## 4. RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL

### Rapport de l'activité de l'année 2015

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société.

La première échéance du plan a été honorée en Juillet 2014. La deuxième le 30 Juin 2015.

Depuis le 17 Février 2015, la société Wagrpar Développement porte un contrat de licence d'exploitation conformément à la politique de redéploiement du groupe et au plan de redressement.

Ce contrat :

- Concerne une licence d'exploitation de brevets inscrits auprès de l'INPI s'appliquant dans le domaine de la construction immobilière intitulé 'Descriptif technique constructif innovant sommaire adapté au climat tropical »
- A été conclu avec la société International Fiduciaire Investissement et M. Jean Luc Mineas auquel il a été confié la représentation exclusive des procédés techniques de la licence
- Porte sur une durée de 24 mois et est rémunéré par une somme forfaitaire de 200.000 euros au titre de droit d'entrée.

Les provisions liées à MARSYP ont été reprise en totalité suite au rejet de créance :

- 3.988 k€ de provision MARSYP
- 1.020 k€ de provision LIEVIN (Il s'agissait d'un engagement en garantie d'exécution du bail des locaux situés à LIEVIN, conclu entre les sociétés EDA SA et MARSYP, en ceux compris le paiement de loyer et charges sur la base de 314 k€ par an sur 10 ans au profit de la société MARSYP)

## 5. NOTE SUR LE BILAN CONSOLIDE

### 5.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers non courants

Le détail des immobilisations brutes est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Immobilisations incorporelles	83	83
Immobilisations corporelles	51	50
Actifs financiers non courants	14 977	15 714
<b>Total immobilisations</b>	<b>15 111</b>	<b>15 850</b>

Le détail des amortissements et provisions est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Immobilisations incorporelles	83	83
Immobilisations corporelles	0	0
Actifs financiers non courants	14 977	15 714
<b>Total immobilisations</b>	<b>15 060</b>	<b>15 797</b>

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.14	Augmentation	Diminution	31.12.2015
Participations non consolidées	14 890			14 890
Dépôt sur baux commerciaux	66			66
Autres actifs financiers non courants	21			21
<b>Valeur brute</b>	<b>14 977</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 977</b>

Les dépréciations relatives aux actifs financiers non courants sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Participations non consolidées	14 888			14 888
Autres actifs financiers non courants	86			86
<b>Total dépréciations sur actifs financiers non courants</b>	<b>14 974</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 974</b>

Les participations non consolidées correspondent :

- Aux titres des sociétés en liquidation :

NAUDER SA	13.451 K€
EDA	1.066 K€
CREANCES RATTACHEES	31 K€
	<hr/>
<b>Au 31.12.2015</b>	<b>14.548 K€</b>

- Aux titres des autres sociétés :

SCI LE ROUAT	249 K€
SCI LA REINE	76 K€
SCI LA GRANGE	16 K€
	<hr/>
<b>Au 31.12.2015</b>	<b>341 K€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14.889 K€</b>

Le tableau suivant détaille par participation, la situation des capitaux propres à la dernière clôture annuelle, la quote-part de participation ainsi que les valeurs comptables inscrites dans les comptes de SELCODIS :

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

	Capital (K€)	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur Comptable des titres détenus		Résultats
				Brut	Net	
<b>S.C. DU ROUAT</b> Le Rouat - 31190 AUTERNE S.REN : 329 722 226	2	68	100,00	2-9	0	0
<b>S.C. LA GRANGE</b> Z.I. du Midi - 31190 AUTERNE S.REN : 329 162 937	5	18	100,00	16	0	0
<b>S.C. LA REINE</b> Z.I. du Midi - 31190 AUTERNE S.REN : 399 220 151	76	-17	100,00	76	0	-1
<b>NAUDER S.A *</b> Z.I. du Midi - 31190 AUTERNE S.REN : 5-2 080 627	862	-23 821	99,99	3 -51	0	-388
<b>EDA S.A (2)</b> 31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris S.REN : - 347 715 914	1 045	-25 516	99,91	1 066	0	-29 019
(*) Société mise en liquidation avant le 28 10 2003 (chiffres au 30 06 2003)						

- (1) Les chiffres concernent l'exercice 2005, qui n'a eu aucune activité depuis cette date.  
(2) La société EDA a été mise en liquidation le 26 mai 2009. Les chiffres concernent l'exercice du 31 décembre 2008, non arrêté.

## 5.2 Impôts différés actifs

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

## 5.3 Créances clients & comptes rattachés et autres créances

### Détail des créances clients et autres créances

En milliers d'euros	Valeur nette au 31/12/2015	Valeur nette au 31/12/14
Avance et acomptes		
Fournisseurs AAR		
Clients et comptes rattachés	0	0
Personnel et organismes sociaux		
Etat & collectivité	106	95
Charges constatées d'avance et cpte de régularisation d'actif		
Créances sur société d'affacturage		
Créances sur filiales non consolidées	-3	216
Autres		
<b>Valeur nette des créances</b>	<b>103</b>	<b>311</b>

### Echéancier des clients et comptes rattachés et autres créances

En milliers d'euros	Total 31/12/2015	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Avances et acomptes			-
Fournisseurs AAR			-
Clients et comptes rattachés			-
Etat et collectivité	106	106	
Charges constatées d'avance			-
Créances sur filiales non consolidées	- 3	- 3	
<b>Valeur nette des créances</b>	<b>103</b>	<b>103</b>	-

#### 5.4 Créances sur filiales non consolidées

Au 31 Décembre 2015, l'analyse du risque est la suivante :

<i>JUSTES VALEURS BILANCIELLE</i> <i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Brut</b>	<b>Provision pour dépréciation</b>	<b>Imputation sur compte courant</b>	<b>Net</b>
Titres de participation détenus par SELCODIS	14 870	-14 867	-	3 0
Créances détenues par SELCODIS	9 251	-9 251		0 0
Créances nettes détenues par le GIE SUPERVOX*	2 667	-2 625		42
	<b>26 788</b>	<b>-26 743</b>	<b>0</b>	<b>42</b>

#### 5.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie nette s'établit à 8 K€ et se détaille de la façon suivante :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Trésorerie et équivalents actifs	40,00	35,00
Concours bancaires	32,00	34,00
<b>Trésorerie nette</b>	<b>8,00</b>	<b>1,00</b>

#### 5.6 Réserves consolidées

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- La part du groupe dans les résultats non distribués et annulés par les sociétés consolidées depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation jusqu'à l'ouverture de l'exercice,
- L'incidence sur les résultats des retraitements accumulés.

## 5.7 Provisions pour risques & charges

### 5.7.1 Part à long terme

La part à long terme des provisions pour risques et charges se détaille de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Divers	6 911	23	5 117	1 817
<b>Total</b>	<b>6 911</b>	<b>23</b>	<b>5 117</b>	<b>1 817</b>

## 5.8 Emprunts & dettes financières

L'échéancier des emprunts et dettes financières diverses est le suivant :

En milliers d'euros	Total 31/12/2015	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières diverses				
Emprunt Crédit-bail				
Participation des salariés				
Obligations	-			
Divers	-			
Compte-courant LS réservé, risques liquidatifs hors bilan (1) et Cegi (2)	8 176		8 176	
Compte-courant LS disponible (3)	16 851		16 851	
<b>TOTAL</b>	<b>25 027</b>	<b>0</b>	<b>25 027</b>	<b>-</b>

Les risques liquidatifs hors bilan des filiales (Voir § 8) sont estimés à 4 176 K€.

- (2) Monsieur Selce a affecté à titre de gage et de nantissement au profit de la CEGI son compte courant à hauteur de 4 000 K€.
- (3) Le compte courant disponible de Monsieur Lucien Selce s'établit au 31 Décembre 2015 à 16.851 K€.

Comme indiqué dans le § 8 (engagement hors bilan), Monsieur Lucien SELCE s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan.

## 5.9 Détail des dettes d'exploitation

Le détail des postes autres dettes est le suivant :

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Avances et acomptes		93
Dettes fiscales et sociales	318	300
Divers (1)	2 120	2 130
Produits constatés d'avance	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 438</b>	<b>2 523</b>

L'ensemble de ces dettes est à échéance moins d'un an.

(1) Les dettes diverses se composent du compte courant sur filiales non consolidées à hauteur de 619 K€

## 6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

La société a réalisé un chiffre d'affaire nul sur la période.

Les charges sont principalement composées d'honoraires.

Le résultat opérationnel est de 5.153 K€

### 6.1 Situation des amortissements réputés différés (ARD) et reports déficitaires fiscaux du groupe

Dans le cadre de la situation consolidée au 31 Décembre 2015, la situation fiscale se traduit par :

- Déficits reportables (en base) : 49.004 K€
- Au 31 Décembre 2015, l'impôt relatif aux déficits reportables n'a pas été comptabilisé.

Le groupe fiscal comprend, au 31 Décembre 2015, les sociétés suivantes :

- SELCODIS
- Wagrapar Développement (ex Champion)
- GIE Financière Supervox

## AUTRES INFORMATIONS

### Engagements hors bilan

Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties (1)	4 176
Engagements de paiement de loyers (2)	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés (4)	0
<b>Total</b>	<b>4 176</b>
(1) Dont concernant :	
- Plan de continuation Nauder	4 176
<b>Engagements reçus</b>	
Cautions (3)	8 584
<b>Total</b>	<b>8 584</b>
<b>Nantissement du compte courant</b>	
Compte courant M. Selce au profit de la Cegi	4 000
<b>Total</b>	<b>4 000</b>

- (2) Engagement en garantie d'exécution du bail des locaux situés à LIEVIN, conclu entre les sociétés EDA SA et MARSYP, en ceux compris le paiement de loyers et charges sur la base de 314 K€ par an sur 10 ans au profit de la société MARSYP. Provision reprise à 100% en 2015 suite au rejet de la créance.

- (3) Dont octroyées par :
- Chenard & Walcker : sur plan de continuation Nauder 2000 4.176
  - CEGI (Loyer Auterive) 1.734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- Lucien Selce 24.907

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à hauteur de 10.000 K€ pour couvrir les engagements bilanciaux au titre des risques sur filiales liquidées.

A ce titre, la caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€

- (4) Engagement de réalisation de travaux sur les sites de LIEVIN, NIVOLAS VERMELLE et NOYAL PONTIVY, à hauteur de 1 989 k€. Une provision est comptabilisée à hauteur de 3 989 K€ et a été reprise en totalité en 2015 suite au rejet de la créance.

## Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

## Autres engagements

Le compte courant de Monsieur Lucien Selce fait l'objet d'un nantissement au profit de la CEGI à hauteur de 4000 K€.

## 7. INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

En conformité avec la norme IAS 24.9 révisée en 2003, il est présenté ci-après les données relatives aux personnes morales contrôlant le Groupe, aux personnes physiques faisant partie des principaux dirigeants, étant rappelé que, compte tenu des déconsolidations intervenues en 2003 et 2004, il n'existe plus de parties liées contrôlées par le Groupe.

1. Personnes morales	K€
Néant	
	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

2. PERSONNES PHYSIQUES	
Monsieur Lucien SELCE	0
Compte courant passif (1) (2)	25 027
<b>Total</b>	<b>25 027</b>

(1) Au 31 Décembre 2015, le compte courant de Monsieur Selce a été évalué à sa juste valeur.

Le tableau suivant retrace ces modalités d'évaluation des comptes courants de Monsieur Selce au 31.12.2015:

Nature du compte	Valeur avant retraitement	Imputation des créances sur filiales non consolidées (Cf. § 5 .8)	31/12/2015
Compte courant	25 027	0	25 027

(2) Monsieur Lucien Selce a réservé ce compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les risques résiduels hors bilan (4.176 K€) et l'engagement au profit de la CEGI (4.000 K€) (cf. § 8).

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

### BILAN

#### ACTIF (En €)

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	32 008 045	32 008 045				
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	50 000		50 000	1,46	50 000	1,46
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	22 001 326	22 001 326	0	0,00	0	0,00
Créances rattachées à des participations	9 123	9 123				
Autres titres immobilisés	20 844	20 844				
Prêts	19 861	19 861				
Autres immobilisations financières	65 938	65 938				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>54 175 137</b>	<b>54 125 137</b>	<b>50 000</b>	<b>1,46</b>	<b>50 000</b>	<b>1,46</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	88 180		88 180	2,96	70 838	2,07
. Autres	12 546 883	9 250 677	3 296 206	96,77	3 296 206	96,34
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	105 707	105 707				
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	7 289		7 289	0,21	4 436	0,13
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>12 748 058</b>	<b>9 356 383</b>	<b>3 391 675</b>	<b>98,55</b>	<b>3 371 480</b>	<b>98,54</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>66 923 196</b>	<b>63 481 521</b>	<b>3 441 675</b>	<b>100,00</b>	<b>3 421 480</b>	<b>100,00</b>

## PASSIF (En €)

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 1 864 610 )	1 864 610	54,18	1 864 610	54,50
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 116 033	61,48	2 116 033	61,85
Report à nouveau	-34 667 593	NBS	-35 550 318	NBS
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>4 903 413</b>	<b>142,47</b>	<b>882 725</b>	<b>25,80</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-25 783 537</b>	<b>-749,15</b>	<b>-30 686 951</b>	<b>-896,88</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques	1 716 598	49,88	6 796 065	198,86
Provisions pour charges	63 870	1,86	63 870	1,87
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 780 468</b>	<b>51,73</b>	<b>6 860 835</b>	<b>200,52</b>
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	3 840	0,11	3 840	0,11
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 022	4,59	199 148	5,82
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	215 340	6,28	215 340	6,29
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	67 230	1,95	74 355	2,17
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	27 000 313	784,51	26 754 913	781,97
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>27 444 745</b>	<b>797,42</b>	<b>27 247 596</b>	<b>798,37</b>
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>3 441 675</b>	<b>100,00</b>	<b>3 421 480</b>	<b>100,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT (En €)

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services									
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			7 500	100,00	231 476	100,00	-223 976	-96,75	
Autres produits					0	0,00			
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>7 500</b>	<b>100,00</b>	<b>231 476</b>	<b>100,00</b>	<b>-223 976</b>	<b>-96,75</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			95 423	N/S	110 016	47,53	-14 593	-13,25	
Impôts, taxes et versements assimilés			75	1,00	266	0,11	-191	-71,79	
Salaires et traitements									
Charges sociales									
Dotations aux amortissements sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges			17 343	231,24	100	0,04	17 243	N/S	
Autres charges					265 298	114,61	-265 298	-100,00	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>112 841</b>	<b>N/S</b>	<b>375 680</b>	<b>162,30</b>	<b>-262 839</b>	<b>-69,95</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-105 341</b>	<b>N/S</b>	<b>-144 204</b>	<b>-62,29</b>	<b>38 863</b>	<b>26,95</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			154	2,05	170	0,07	-16	-9,40	
Reprises sur provisions et transferts de charges					15 856 589	N/S	-15 856 589	-100,00	
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>154</b>	<b>2,05</b>	<b>15 856 759</b>	<b>N/S</b>	<b>-15 856 605</b>	<b>-99,99</b>	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			609	6,12	6 082 070	N/S	-6 081 461	-99,98	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>609</b>	<b>6,12</b>	<b>6 082 070</b>	<b>N/S</b>	<b>-6 081 461</b>	<b>-99,98</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-455</b>	<b>-0,06</b>	<b>9 774 689</b>	<b>N/S</b>	<b>-9 775 144</b>	<b>-99,99</b>	
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-105 796</b>	<b>N/S</b>	<b>9 630 485</b>	<b>N/S</b>	<b>-9 736 281</b>	<b>-101,09</b>	

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)</b>		<b>Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)</b>		<b>Variation absolue (12 / 12)</b>	<b>%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			748 758	323,47	-748 758	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 097 710	N/S	367 101	158,59	4 730 609	N/S
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>5 097 710</b>	N/S	<b>1 115 859</b>	482,06	<b>3 981 851</b>	356,84
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	88 501	N/S	81 626	35,28	6 875	8,42
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			9 781 994	N/S	-9 781 994	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>88 501</b>	N/S	<b>9 863 619</b>	N/S	<b>-9 775 118</b>	-99,09
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>5 009 209</b>	N/S	<b>-8 747 760</b>	N/S	<b>13 756 969</b>	157,28
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>5 105 364</b>	N/S	<b>17 204 094</b>	N/S	<b>-12 098 730</b>	-70,31
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>201 951</b>	N/S	<b>16 321 369</b>	N/S	<b>-16 119 418</b>	-98,75
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>4 903 413</b>	N/S	<b>882 725</b>	381,35	<b>4 020 688</b>	455,49
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

## **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

### **NOTES PRELIMINAIRES**

#### **Informations relatives à l'entreprise.**

SELCODIS SA est la société mère d'un Groupe dont les principales activités, au travers de sa filiale EDA SA, ont été perdues au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 après la mise en liquidation judiciaire de cette filiale.

Le jugement de liquidation a été prononcé le 26 mai 2009.

#### **1. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE**

Après une procédure d'alerte initiée par les commissaires aux comptes en août 2009, la société a été convoquée une première fois au Tribunal de Commerce de Paris dans le cadre de la prévention des difficultés le 20 octobre 2009.

Lors de l'audience du 6 mai 2010, une procédure d'enquête a été décidée par le Tribunal de Commerce avec nomination d'un enquêteur, Maître Pierrel, mandataire judiciaire. Ce dernier a rendu son rapport le 12 juillet 2010.

Lors de l'audience du 9 novembre 2010 et après avoir exposé la situation de la société à fin octobre 2010 faisant notamment état d'une dette exigible s'élevant à 435.815 euros, composée de dettes quasi exclusives envers l'Etat et les conseils de la société – dette qui s'élevait à un montant de 616.862 euros au 31 décembre 2009 - d'une présentation d'une prévision d'activité des filiales de la société sur les 15 mois à venir, le Président du Tribunal de Commerce de Paris, a décidé de laisser la société « in bonis » estimant que le montant des dettes exigibles et les perspectives de remboursement déjà en cours ne justifiaient pas une procédure judiciaire dans l'immédiat et a fixé » un nouveau rendez-vous le 26 janvier 2011 pour faire un nouveau point sur la situation financière de la société.

Après les audiences du 15 Juin et du 20 octobre 2011, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a constaté que la société avait pris du retard dans la réalisation du chiffre d'affaires attendu et lui a donné une nouvelle convocation pour le 30 novembre 2011.

Dans ces circonstances, la société a décidé de déposer une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Paris le 15 novembre 2011, afin d'obtenir l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Par jugement du 29 novembre 2011, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, avec une période d'observation de 6 mois et a nommé Maître Christophe Thévenot comme administrateur judiciaire et Maître Frédérique Levy, mandataire judiciaire.

Par jugement en date du 22 mai 2012, cette période d'observation a été prolongée de 6 mois, jusqu'au 29 novembre 2012, période nécessaire pour confirmer les possibilités de développement d'une nouvelle activité, dans l'optique de permettre à la société de présenter un plan de continuation. En date du 27 novembre 2012, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 29 mai 2013 pour permettre à la société de présenter un plan de continuation qui sera examiné par le Tribunal de Commerce de Paris le 5 juin 2013.

En date du 3 juillet 2013, le Tribunal a accepté le plan de redressement par voie de continuation de la société et a désigné la société THEVENOT PERDEREAU MANIERE en qualité de commissaire à l'exécution du plan.

Ce jugement a fixé les modalités suivantes :

- Remboursement des créances dont le montant est inférieur à 300 euros à intervenir dès l'adoption du plan
- Règlement des autres créances vérifiées et admises à 100 % sur 10 ans, à l'exception du compte courant d'associé de Mr Selce dont le paiement est différé en fin de plan
- La première échéance de 3 % a été honorée le 2 juillet 2014
- La deuxième échéance a été payée le 30 Juin 2015

La caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées.

Les provisions liées à MARSYP ont été reprise en totalité suite au rejet de créance :

- 3.988 k€ de provision MARSYP
- 1.020 k€ de provision LIEVIN (Il s'agissait d'un engagement en garantie d'exécution du bail des locaux situés à LIEVIN, conclu entre les sociétés EDA SA et MARSYP, en ceux compris le paiement de loyer et charges sur la base de 314 k€ par an sur 10 ans au profit de la société MARSYP)

## **2. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes présentés sont établis en Euros.

Le total du bilan avant répartition du résultat au 31 décembre 2015 s'élève à 3.441.675 Euros et le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2015, présenté sous forme de liste, dégage un résultat bénéficiaire de 4.903.413 Euros.

La période s'étend sur une durée de 12 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **2.1 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique.

Les frais d'augmentation de capital sont amortis selon la méthode linéaire sur trois ans.

Compte tenu de la liquidation de la société « EDA », en date du 26 mai 2009, les deux malis de fusion figurant dans les comptes pour un montant de 32 008 K€ sont dépréciés à hauteur de 100 %.

### **2.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

## **2.3 Participation et autres titres immobilisés**

Les titres de participation sont évalués à la clôture de chaque exercice en comparant la valeur d'usage déterminée en retenant les critères appropriés à la participation concernée (quotes-parts d'actif net, valeur de rendement, rentabilité) et le coût historique.

Si la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En cas de cession, les plus-values sont déterminées en admettant que les titres les plus anciens sont les premiers sortis.

## **2.4 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières et droits sociaux figurant dans ce poste sont enregistrés pour leur coût historique, hors frais accessoires d'achat.

L'évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés. Si la valeur boursière pour les titres cotés ou leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés, est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

## **2.5 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **2.6 Provisions inscrites au bilan**

Le tableau "Provisions et dépréciations inscrites au bilan " décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

## 2.7 Règles et méthodes spécifiques

### Provision suite à l'évaluation du risque sur filiales

A chaque clôture, la société procède à l'évaluation du risque qu'elle encourt au titre de ses filiales. Cette évaluation repose sur :

- Le risque liquidatif estimé pour les sociétés en cours de liquidation,
- L'analyse des situations nettes comptables pour les autres filiales.

Ce risque est couvert intégralement par des provisions pour dépréciation des actifs comptabilisés à la clôture, et par les engagements reçus de la société Chenard & Walcker, et de l'actionnaire principal, Mr Lucien Selce (Cf. paragraphe « engagements financiers »).

Au 31 décembre 2015 l'analyse bilancielle du risque est la suivante :

Le risque encouru au 31 décembre 2015 par SELCODIS au titre des filiales est couvert

(En K€)

<i>VALEURS BILANCIELLES - SELCODIS SA</i>	<b>Brut</b>	<b>Provision actif</b>	<b>Provision passif</b>	<b>Net</b>
<b>Filiales liquidées (avec filiale EDA)</b>				
Titres de participation détenus par SELCODIS	14 516	-	14 516	-
Créances détenues par SELCODIS	9 203	-	9 203	-
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
				<b>-</b>
<b>Autres filiales</b>				
Titres de participation détenus par SELCODIS	7 484	-	7 484	-
Créances détenues par SELCODIS	3 343	-	47	3 296
Provision pour risque et charges	-	-	-	-
Situations nettes négatives cumulées	-	-	-	-
				<b>3 296</b>
<b>Total titres de participation détenus par SELCODIS</b>	<b>22 000</b>	<b>-</b>	<b>22 000</b>	<b>-</b>
<b>Total créances détenues par SELCODIS</b>	<b>12 546</b>	<b>-</b>	<b>9 250</b>	<b>3 296</b>
<b>Total provision pour risque et charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>34 546</b>	<b>-</b>	<b>31 250</b>	<b>3 296</b>

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements bilanciaux au titre des risques sur filiales liquidées et ainsi réserver 10 M€ sur son compte courant. La caution de M. Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€ pour des pertes sur les filiales liquidées PICK ET PACK et SPECIPACK.

Au 31 décembre 2015, les risques bilanciaux ressortent à 0 K€ pour SELCODIS SA et à 3.296 K€ pour le GIE, soit un total de 3.296 K€.

### 3. IMMOBILISATIONS

(en €)

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	32 008 045		
Terrains	50 000		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	50 000		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	22 010 449		
Autres titres immobilisés	20 844		
Prêts et autres immobilisations financières	85 799		
TOTAL	22 117 092		
TOTAL GENERAL	54 175 137		

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			32 008 045	
Terrains			50 000	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			50 000	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			22 010 449	
Autres titres immobilisés			20 844	
Prêts et autres immobilisations financières			85 799	
TOTAL			22 117 092	
TOTAL GENERAL			54 175 137	

#### 4- PROVISIONS ACTIF ET PASSIF INSCRITES AU BILAN

(en €)

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
<b>TOTAL Provisions règlementées</b>				
Pour litiges	5 384 942		4 060 680	1 324 262
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme	1 020 500		1 020 500	
Pour amendes et pénalités	320 686		16 530	304 156
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts	63 870			63 870
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	70 838	17 343		88 181
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>6 860 835</b>	<b>17 343</b>	<b>5 097 710</b>	<b>1 780 468</b>
Sur immobilisations incorporelles	32 008 045			32 008 045
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	22 010 449			22 010 449
Sur autres immobilisations financières	106 643			106 643
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations	9 356 383			9 356 383
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>63 481 521</b>			<b>63 481 521</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>70 342 356</b>	<b>17 343</b>	<b>5 097 710</b>	<b>65 261 989</b>
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		17 343		
- financières				
- exceptionnelles			5 097 710	

##### (1) Détail des autres dépréciations

Dont provision pour dépréciation du compte courant Nauder :	9 171 K€
Dont provision pour dépréciation des risques filiales :	77K€
Dont provision pour dépréciation des débiteurs divers :	2 K€
Dont provision pour dépréciation des VMP :	106 K€

##### (2) Détail des provisions sur Immobilisations incorporelles :

> Provision pour dépréciation sur mali de fusion :	32 008 K€
--	-----------

## VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

<b>EN K€</b>	<b>VALEUR BRUTE 01.01.15</b>	<b>VALEUR BRUTE 31.12.2015</b>	<b>PLUS VALUE LATENTE</b>
7105 Actions propres Selcodis	106	106	Néant
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>106</b>	Néant

Conformément à l'autorisation donnée par l'AGO du 26 octobre 1998 et aux dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1996, la société peut procéder à l'achat et à la vente de ses propres actions. Au 31 décembre 2015 elle en détient 7 105 pour un montant de 106 K€ (valeur brute). Il n'y a eu aucun flux d'achat et de vente au cours de la période.

## ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan EN K€	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la société à un lien de participation		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce	
	<i>Brut</i>	<i>Provision</i>	<i>Brut</i>	<i>Provision</i>
Capital souscrit, non appelé				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations (nettes)	22 000	22 000		
Créances rattachées à des participations	9	9		
Prêts	19	19		
Autres titres immobilisés	21	21		
Autres immobilisations financières				
<b>Total immobilisations</b>	<b>22 049</b>	<b>22 049</b>		
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	12 546	9 250		
Capital souscrit appelé, non versé				
<b>Total créances</b>	<b>12 546</b>	<b>9 250</b>		
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
<b>Dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	1275			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	818			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	0			
<b>Total dettes</b>	<b>2 093</b>			

## FONDS COMMERCIAL

Les opérations juridiques réalisées avec OED Finances et OED SA en fin d'année 2005 ont conduit à constater dans les comptes deux malis de fusion pour un montant total de 32 008 K€, déprécié à 100 % au 30 juin 2009.

## CHARGES A PAYER

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51	13
Dettes fiscales et sociales	31	34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>47</b>

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale des actions en €	Nombres de titres			En fin d'exercice
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	
<b>Au 31/12/2015</b>	0,30	6 215 364			6 215 364

## RESULTAT EXCEPTIONNEL

En K€

### EN K€

<hr/> <hr/>	
Produits exceptionnels :	
Produits divers (ajustement comptes de tiers)	0
Produit de cession immobilisations corporelles	0
Produit de cession immobilisations financières	0
Reprise sur provisions	5 098
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>5 098</b>
Charges exceptionnelles :	
Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées	
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	0
Frais cession de titres	0
Charges exceptionnelles diverses	89
Dotations exceptionnelles aux amort. & aux provisions	0
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>89</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>5 010</b>
<hr/> <hr/>	

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant (en K€)
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties (1)	4 176
Engagements de paiement de loyers (2)	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés (4)	0
<b>Total</b>	<b>4 176</b>
(1) Dont concernant :	
- Plan de continuation Nauder	4 176
<b>Engagements reçus</b>	
Cautions (3)	8 584
<b>Total</b>	<b>8 584</b>
<b>Nantissement du compte courant</b>	
Compte courant M. Selce au profit de la Cegi	4 000
<b>Total</b>	<b>4 000</b>

(2) Engagement en garantie d'exécution du bail des locaux situés à LIEVIN, conclu entre les sociétés EDA SA et MARSYP, en ceux compris le paiement de loyer et charges sur la base de 314 K€ par an sur 10 ans au profit de la société MARSYP. Provision reprise à 100% en 2015 suite au rejet de la provision MARSYP.

(3) Dont octroyées par :

- Chenard & Walcker : sur plan de continuation Nauder 2000 4 176
- CEGI (Loyer Auterive) 1 734

Par courrier en date du 20 octobre 2006, Monsieur Lucien Selce s'est engagé à maintenir son compte courant à un niveau suffisant pour couvrir les engagements hors bilan au titre des risques sur filiales.

- Lucien Selce 24.907

A ce titre, la caution de Mr Selce a été appelée à hauteur de 7.326 K€.

(4) Engagement de réalisation de travaux sur les sites de LIEVIN, NIVOLAS VERMELLE et NOYAL PONTIVY, à hauteur de 1 989 k€. Une provision est comptabilisée à hauteur de 3 989 k€ et a été reprise en 2015 suite au rejet de la créance.

## **ENGAGEMENT EN MATIERE DE DEPART A LA RETRAITE**

SELCODIS SA n'emploie plus de personnel salarié

## **DETTES GARANTIES PAR DES SURETES**

Néant – Cf § 17 – Engagements financiers.

## **REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Il n'a été versé aucune rémunération au titre de la période aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions.

## **INFORMATION EN MATIERE DE CREDIT BAIL**

La société n'est pas concernée par ce type d'opération.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

	Capital (K€)	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur Comptable des titres détenus		Prêts et Avances	Montant cautions et avals donnés par la société Selcodis	CA/ HT	Résultats
				Brut	Net				
<b>WAGRAPAR DEVELOPPEMENT</b>									
(ex Champion)									
31 av. F. Roosevelt - 75008 PARIS SIREN : 343 277 679	257	-578	100,00	7 137	0	-	-	0	-22
<b>S.C.I DU ROUAT</b>									
Le Rouat - 31190 AUTERIVE SIREN : 320 722 226	2	68	100,00	249	0	41	-	-	0
<b>S.C.I LA GRANGE</b>									
Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 329 162 937	5	18	100,00	16	0	4	-	-	0
<b>S.C.I. LA REINE</b>									
Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 399 220 151	76	-127	100,00	76	0	0	-	0	-1
<b>G.I.E FINANCIERE SUPERVOX</b>									
Z.I. du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 381 484 161	17	-4 350	25,00	6	0	3 295	-	0	-
<b>NAUDER SA **</b>									
ZI du Midi - 31190 AUTERIVE SIREN : 542 080 627	862	-23 824	99,99	13 451	0	9 171	10 043	1 327	-388
<b>EDA SA (2)</b>									
31 avenue F. Roosevelt 75008 Paris SIREN : 444 284 822	4 045	-25 516	99,94	1 066	0	0	0	257 185	-29 049
<b>DEFY (**)</b>									
BP 01 - 31550 CINTEGABELLE SIREN : 547 427 585	38	0	99,99	35	0	13		0	0

(\*) Sociétés mises en liquidation le 30/03/2004 (chiffres au 31/12/03)

(\*\*) Société mise en liquidation avant le 28/10/2003 (chiffres au 30/06/2003)

(3) Les chiffres concernent l'exercice 2005, qui n'a eu aucune activité depuis cette date.

(4) La société EDA a été mise en liquidation le 26 mai 2009. Les chiffres concernent l'exercice du 31 décembre 2008.

## EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2015

Néant

## EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHE

La société n'est pas exposée à ce type de risques.

**AUBART & ASSOCIÉS**

49 rue de Prony  
75017 PARIS



compagnie fiduciaire audit

9, Allée Serr  
33072 BORDEAUX CEDEX

**SELCODIS SA**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

## **SELCODIS SA**

Siège Social : 68, rue Singer 75 016 PARIS  
Société Anonyme au capital de 1 864 610 €  
N° Siren : 690 800 354

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2015

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société SELCODIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par les sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les comptes.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1-FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE » de la page 7 de l'annexe des comptes annuels, notamment en ce qui concerne la reprise en totalité de la provision MARSYP et LIEVIN.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables suivis ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

A Paris le 25 avril 2016

**AUBART ET ASSOCIES**  
Commissaire aux Comptes titulaire



**Patrick AUBART**  
Commissaire aux Comptes

**COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**  
Commissaire aux Comptes titulaire



**Quitterie LENOIR**  
Commissaire aux Comptes

**AUBART & ASSOCIÉS**

49 rue de Prony  
75017 PARIS



compagnie fiduciaire audit

9, Allée Serr  
33072 BORDEAUX CEDEX

**SELCODIS SA**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES CONSOLIDÉS**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

**AUBART & ASSOCIÉS**

49 rue de Prony  
75017 PARIS



compagnie fiduciaire audit

9, Allée Serr  
33072 BORDEAUX CEDEX

## **SELCODIS SA**

Siège Social : 68, rue Singer 75 016 PARIS  
Société Anonyme au capital de 1 864 610 €  
N° Siren : 690 800 354

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2015

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société SELCODIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par les sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les comptes.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères sur la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1-FAITS CARACTERISTIQUES » de la page 28 de l'annexe des comptes consolidés, notamment en ce qui concerne la reprise en totalité de la provision MARSYP et LIEVIN.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables suivis ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

A Paris le 25 avril 2016

**AUBART ET ASSOCIES**  
Commissaire aux Comptes titulaire



**Patrick AUBART**  
Commissaire aux Comptes

**COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**  
Commissaire aux Comptes titulaire



**Quitterie LENOIR**  
Commissaire aux Comptes

**AUBART & ASSOCIÉS**

49 rue de Prony  
75017 PARIS



compagnie fiduciaire audit

9, Allée Serr  
33072 BORDEAUX CEDEX

**SELCODIS SA**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

## **SELCODIS SA**

Siège Social : 68, rue Singer 75 016 PARIS  
Société Anonyme au capital de 1 864 610 €  
N° Siren : 690 800 354

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2015

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **1) Avances en compte courant consenties par un administrateur, actionnaire majoritaire**

Monsieur Lucien SELCE est titulaire d'un compte courant dont le montant est de 24 907 254 € au 31 décembre 2015. Aucune charge d'intérêt n'a été supportée par la SA SELCODIS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### **2) Engagement global au profit de NAUDER SA**

Votre Conseil d'Administration en date du 14 septembre 2000 a ratifié l'engagement pris par la SA SELCODIS le 12 septembre 2000 auprès du Tribunal de Grande Instance d'Hazebrouck, de garantir l'intégralité des engagements pris par sa filiale NAUDER SA dans le cadre de son plan de continuation. Cet engagement d'un montant de 4 176 000 € est contre-garanti, à la date du 31 décembre 2007, par la société Chenard & Walcker.

### **3) Conventions de prestations aux sociétés de groupe**

Aucune charge ni aucun produit n'a été comptabilisé au titre de ces conventions de prestations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

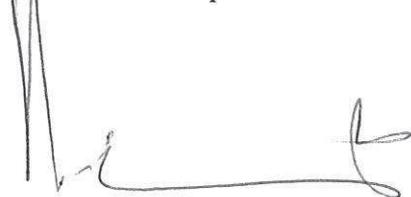
#### 4) Comptes courants avec les filiales

La SA SELCODIS a conclu des conventions de compte courant avec les filiales directes ou indirectes. Au 31 décembre 2015, ces comptes courants présentent les soldes suivants :

Filiales	Solde débit (en €)	Solde crédit (en €)
NAUDER	9 171 190	
GIE FINANCIERE SUPERVOX	3 296 205	
EDA	32 167	
SCI DU ROUAT	40 781	
SCI LA GRANGE	4 484	
SUPERVOX		480 602
WAGRAPAR DEVELOPPEMENT		665 963
SCI LA REINE		128 825

A Paris le 25 avril 2016

**AUBART ET ASSOCIES**  
Commissaire aux Comptes titulaire



**Patrick AUBART**  
Commissaire aux Comptes

**COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**  
Commissaire aux Comptes titulaire



**Quitterie LENOIR**  
Commissaire aux Comptes

**AUBART & ASSOCIÉS**

49 rue de Prony  
75017 PARIS



compagnie fiduciaire audit

9, Allée Serr  
33072 BORDEAUX CEDEX

**SELCODIS SA**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE  
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SURVEILLANCE SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL  
ET LE CONTROLE INTERNE**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

**AUBART & ASSOCIÉS**

49 rue de Prony  
75017 PARIS

 **compagnie fiduciaire audit**

9, Allée Serr  
33072 BORDEAUX CEDEX

## **SELCODIS SA**

Siège Social : 68, rue Singer 75 016 PARIS  
Société Anonyme au capital de 1 864 610 €  
N° Siren : 690 800 354

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE  
CONTROLE INTERNE**

Exercice clos le 31 décembre 2015

## **Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SELCODIS SA et en application des dispositions de l'alinéa 6 de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sous la responsabilité du Conseil de surveillance et du Directoire, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces .Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et du Directoire, et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- Prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'alinéa 6 de l'article L.225-37 du Code de commerce.

A Paris le 25 avril 2016

**AUBART ET ASSOCIES**  
Commissaire aux Comptes titulaire



**Patrick AUBART**  
Commissaire aux Comptes

**COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**  
Commissaire aux Comptes titulaire



**Quitterie LENOIR**  
Commissaire aux Comptes